

Urbanisme – Programme Rénovation Québec 2024-2025

AIDE FINANCIÈRE POUR CERTAINS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES RÉSIDENTIELS OU MIXTES ET POUR LES MAISONS LÉZARDÉES

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 4 octobre 2024– Le programme de subvention Rénovation Québec, créé par la Société d'habitation du Québec, en partenariat financier avec la Ville de Saint-Hyacinthe, est disponible à nouveau. Le programme est possible grâce à l'implication du gouvernement du Québec et de la Ville de Saint-Hyacinthe qui y investissent chacun 167 000 \$.

Interventions sur l'habitation

Le Volet II du programme prévoit des subventions dédiées aux propriétaires d'immeubles résidentiels ou mixtes afin de les aider à rénover leur logement, et avant tout, à corriger des défauts affectant la sécurité des locataires. Un tirage au sort parmi les formulaires reçus sera effectué pour déterminer l'ordre du traitement des demandes admissibles. La carte des propriétés admissibles est disponible sur le [site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe](#).

Les projets de rénovation résidentielle ou de rénovation de la partie résidentielle d'un immeuble mixte sont admissibles.

Une enveloppe budgétaire de 294 000 \$ est réservée pour le volet II, soit 147 000 \$ pour le secteur centre-ville et 147 000 \$ pour les secteurs identifiés sur la carte apparaissant sur le site Internet de la Ville ou disponible au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Les montants de l'aide financière maximale sont décrits [dans le règlement 741](#).

Maisons lézardées

Le Volet VI du programme prévoit également la possibilité d'inclure des travaux de réparation des bâtiments résidentiels dont les fondations présentent des lézardes causées par les conditions du sol naturel. L'ensemble des citoyens maskoutains sont admissibles à cette partie du programme.

Une enveloppe budgétaire de 40 000 \$ est réservée pour le Volet VI.

Le montant de l'aide financière maximale est de 20 000 \$ tel qu'apparaissant au [règlement 741](#).





Les propriétaires ont jusqu'au 15 novembre 2024 pour soumettre leur candidature en ligne grâce aux formulaires fournis sur le [site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe](#) ou en se procurant les formulaires au Service de l'urbanisme et de l'environnement situé au 955 rue Morison.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300